

Compte-rendu du CTR Exceptionnel SSA du 26 Novembre 2020

Un CTR SSA raccourci en audioconférence qui n'a pas permis d'avoir de réponses concrètes aux interrogations des personnels. Le nouveau Directeur Central s'est présenté comme un homme à l'écoute et désireux d'un dialogue constructif avec les Organisations Syndicales représentatives dans cette instance. Le constat présenté par la CGT dans sa déclaration liminaire n'a pas eu de réaction particulière, le Directeur Central se dit conscient des problèmes et annonce qu'une nouvelle feuille de route va être élaborée dans les prochaines semaines. Elle va s'appuyer sur un retour d'expérience de la première et deuxième vague de la pandémie qui déclinera la nouvelle trajectoire du SSA. Il se dessine déjà que deux plates-formes de hauts niveaux seront les fers de lance et les autres HIA vont s'employer vers l'opérationnel. Les hôpitaux civilo-militaires continuent leurs activités avec les partenaires avec lesquels une renégociation est indispensable et devront évoluer. **La CGT s'interroge sur ces partenariats qui n'ont pas donné satisfaction et dont l'évolution semble figée par leur difficulté respective.** Le Directeur Central fera des visites de terrain dans les HIA et services du SSA courant 2021.

La prime BUZIN (100 euros pour les personnels des urgences) verra le jour en début 2021. Un recensement a été effectué récemment.

Un point d'étape a été présenté sur le groupe de travail des parcours professionnels des personnels paramédicaux. La DCSSA a sorti une fiche sur les aides-soignants et va prochainement se pencher sur les Corps ACSHQ et TPC. **La CGT indique que la révision des taux d'avancements est un élément majeur pour ces parcours pour les rendre attractifs.**

Plan SEGUR :

4 protocoles sont avancés :

- Personnels non médicaux
- Politique financière
- Organisation professionnelle
- Mise en œuvre

Il est acté que le corps des Aides-Soignants passe en Catégorie B. La revalorisation des grilles indiciaires est encore en négociation du fait que les personnels hors HIA ne seraient pas concernés ce qui pose un problème d'équité. Le socle du traitement indiciaire devrait être finalisé en Mars 2021. **La CGT rappelle que tous les agents du SSA ont été mobilisés, IRBA, ravitaillement sanitaire, CMA, ERSA ... et qu'il est une obligation pour le SSA de considérer toute la chaîne d'emploi du service.** Un grand flou sur les Ouvriers d'Etat, le SSA ne sait toujours pas comment sera transposé la mesure mais assure que tous les agents seront concernés ATL compris. Le doublement des taux d'avancements sera effectué pour les personnels paramédicaux seulement et devraient concerner 2020 et 2021. Une revalorisation des majorations pour le travail des week-ends et jours fériés sera engagée. La mise en œuvre devrait intervenir au plus tard en Janvier 2022. La prime d'engagement collectif sera également effective au SSA. **La CGT soutient que ce plan SEGUR ne correspond pas à l'investissement des personnels et est largement en dessous de ce qu'ils sont en droit d'attendre après des années de casse du service public et de gel du point d'indice.**

La CGT revient sur les éventuels problèmes de recrutement au sein du SSA, que ce soit en personnels paramédicaux ou de praticiens évoqué lors de la bilatérale avec la Ministre des armées, qui s'est dite consciente de la problématique. Le SSA indique que ces recrutements se déroulent sans problèmes particuliers mais seront insuffisants et prévoit la mise en place de pré-recrutement pour des praticiens contractuels.

Pour la médecine de prévention, le SSA assure prendre en main cette lacune en affirmant qu'un travail est à l'étude. Il indique qu'un renforcement a été effectué lors de la pandémie dans les établissements.

Concernant le télétravail, le SSA souligne la réactivité des bureaux du personnel, les conditions ayant été assouplies, mais admet néanmoins des difficultés en matériels. Le logiciel DISTANCIA (données permettant une interaction intradef) a connu une diminution des licences qui correspond à une fourchette de 150 à 960 Agents.

Réforme Organisation du SSA : un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 Juillet 2018 a été présenté pour vote aux membres du CTR. Ce projet rattache le centre expert « ressources humaines-solde » à la Direction Centrale et non plus à l'administration centrale. Les Syndicats FO et CGT ont votés contre, l'UNSA pour et CFDT s'abstient.

Un CTR SSA qui ne répond toujours pas aux questions légitimes des agents qui attendaient des éléments concrets. Le monde d'après s'annonce comme un cataclysme social et le SSA continuera sa descente aux enfers !!!

Vos élu(e)s CGT : Mme Tania MARIN, Mme Carole HOSTEING, Mr Clément TIFEAU et Mr Pascal LECAPITAINE

Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT

263 rue de Paris – Case 541 – 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 55 82 89 00 – Mail : trav-etat@cgt.fr



Déclaration Liminaire du Comité Technique de Réseau du Service de Santé des Armées du 26 Novembre 2020

Monsieur le Directeur du SSA, Mesdames, Messieurs,

Le deuxième vague de la pandémie a démontré encore une fois les limites du SSA sur le territoire national. Les réductions d'effectifs de ces dernières années se font lourdement sentir, les HIA décimés par des décisions politiques n'ont pu répondre aux besoins de la population de façon acceptable, avec pourtant des personnels investis mais impuissants faute de moyens.

Les Hôpitaux Civilo-militaires à l'agonie dépourvus pour certains de service de réanimation en sont les témoins. Que dire de l'HIA DESGENETTES qui a vu fondre le projet de partenariat prévu avec les HCL et se retrouve de ce fait en très grande difficulté. Une lettre ouverte vous a été adressée Monsieur le Directeur, nous attendons une réponse. Les personnels de ces hôpitaux sont en souffrance, il faut définir une trajectoire claire.

La place du SSA doit retrouver toute sa légitimité lors du prochain plan 2030 en arrêtant toutes restructurations et les partenariats qui se sont avérés hors mission du SSA. Revitaliser les HIA en commençant par la réouverture du VAL-DE-GRACE ce qui serait un acte fort.

Il faut maintenant s'atteler à rendre attractif les métiers du SSA avec des déroulements de carrière convaincants. Les personnels paramédicaux se sont raréfiés dans le pays, manque de reconnaissance, conditions de travail précaires et salaires loin de l'investissement. Les taux d'avancement doivent être revus, les dernières CAPL des agents paramédicaux sont une honte. Le plan SEGUR ne saurait remplacer des années de gel du point d'indice et encore moins les moyens de travailler. La gestion RH de certains hôpitaux laisse perplexe, le facteur humain semble avoir été écarté.

Le meilleur vaccin est un SSA à la hauteur de ce qu'attendent les territoires.

Merci de votre attention.